



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001136

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chaleze : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudfontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Etaient absents : Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), J. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Tramway - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre sur le centre de maintenance

Tramway - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre sur le centre de maintenance

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du centre de maintenance du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de l'Agglomération Bisontine, il est proposé de signer un avenant n°1 portant sur la notification du choix du matériel roulant (tramway sur fer ou tramway sur pneus) et de la version du programme retenue et conséquemment la fixation de l'estimation prévisionnelle des travaux.

Cet avenant est sans impact financier sur le coût du marché de maîtrise d'œuvre sur le centre de maintenance.

I. Rappel

Le marché de maîtrise d'œuvre sur le centre de maintenance du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway a été notifié à la société DRLW, mandataire d'un groupement associant également le cabinet OTE INGENIERIE SA, pour un montant total de 1 528 350 € HT le 21 juillet 2009.

Conformément à l'article 6 du CCAP, à l'issue de l'acceptation de l'esquisse du bâtiment, l'estimation prévisionnelle des travaux doit être confirmée par voie d'avenant en tenant compte du choix du matériel roulant (tramway sur fer ou tramway sur pneus) et de la version du programme retenue.

Ainsi, suite au choix du type de matériel roulant, induit par l'attribution du marché d'acquisition autorisée lors du Conseil de Communauté du 30 juin 2010, il est proposé dans le présent rapport de prendre en compte, dans un avenant n°1 l'engagement du maître d'œuvre sur le coût des travaux (valeur avril 2009).

II. Engagement du maître d'œuvre, prise en compte des modifications de programme

Il a été décidé d'implanter le poste de commande centralisé (PCC) commun bus/tramway sur le site du centre de maintenance du tramway. En conséquence, à compter de la phase d'avant-projet, le titulaire du marché devra intégrer dans son projet la salle principale du PCC d'une surface de 130 m², pouvant être amenée à être divisée en plusieurs locaux, équipée d'un plancher technique et d'alimentations en courants forts et faibles ainsi que de fourreaux en réserve pour les réseaux spécifiques du tramway. Les liaisons intérieures et extérieures pour relier ces locaux à la ligne de tramway (située dans l'enceinte du centre de maintenance) sont à prévoir. Le mobilier, les éléments actifs et équipements spécifiques de visualisation, communication, commande d'énergie ou de signalisation, ne sont pas à prévoir. La plus-value correspondante est estimée à 100 000 € HT (valeur avril 2009).

Compte tenu d'un choix d'exploitation différent pour les bus, les articles « X.6 - Machine à laver les autobus » et « X.7 - Equipements de distribution de carburant » du programme sont supprimés, ces équipements ne sont pas à prévoir. La moins-value correspondante est estimée à 120 000 € HT (valeur avril 2009).

En conséquence, l'estimation prévisionnelle des travaux sur laquelle le titulaire du marché s'engage à l'issue de l'esquisse dans les conditions de l'article 6 du CCAP et suite au choix par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'un matériel de type tramway sur fer, est fixée à 11 980 000 € HT (valeur avril 2009).

Cet avenant n°1 ne modifie en rien le montant du marché tel que pris en compte lors de l'analyse des offres et l'attribution du présent marché.

A la majorité, 8 Contre, 10 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'objet de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre sur le centre de maintenance décrit ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 8

Abstentions : 10

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 05 JUIL. 2010